

Toutefois, la société Dosco affirme que l'usine, pour être rentable, doit être aménagée près de ses débouchés éventuels, soit dans la région de Montréal. La société affirme qu'elle est la seule, parmi plusieurs industries du genre, à songer à s'installer dans le Québec et que, si elle ne s'y installe pas, c'est une autre aciéries qui le fera. La société prétend qu'il ne serait pas avantageux pour la Nouvelle-Écosse d'avoir une usine de laminage à froid, si dans quelques années, la société Stelco ou une autre vient s'installer dans le Québec, où elle serait en mesure d'accaparer une grande partie des débouchés du Québec. Ils disent également que le transport n'est pas le seul problème, puisque même si les subventions au transport égalisent les prix pour une fabrique de la Nouvelle-Écosse, la fabrique du Québec, en tant qu'établissement local ayant son siège sur place, aurait un avantage commercial marqué et pourrait fournir meilleur service de livraison et de meilleurs contacts pour ce qui est des commandes régulières et des commandes spéciales.

S'il est possible de surmonter ces difficultés, la construction d'une laminerie au Cap-Breton contribuerait largement à résoudre la crise actuelle de notre industrie houillère. Cependant, si, pour des raisons économiques indépendantes de la volonté des industriels on doit bâtir l'usine à Contrecoeur ou ailleurs sur les rives du Saint-Laurent, il sera alors essentiel de fournir une aide spéciale au transport de l'acier primaire depuis Sydney jusqu'à l'usine.

Les provinces de l'Atlantique en général sont heureuses de l'aide spéciale qu'on leur accorde depuis 1957. Les subventions de redressement que le gouvernement verse aux provinces de l'Atlantique sont un bel exemple de cette aide. Dans l'ensemble, les subventions conditionnelles et inconditionnelles versées aux provinces de l'Atlantique ont doublé depuis 1957. Qui plus est, d'autres mesures du présent gouvernement, même si elles ne s'adressent pas spécialement à la région Atlantique, profiteront considérablement à ma province. Je songe à des mesures telles que le programme de formation technique. Il y a à peine quelques jours, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse annonçait la construction d'une école de formation technique dans l'île du Cap-Breton—école pour laquelle il ne sera pas nécessaire d'obtenir de l'aide des municipalités. Cette institution sera très utile à la formation de la main-d'œuvre du secteur est de la Nouvelle-Écosse. Cependant, pour s'attaquer à la racine même du problème que pose le chômage saisonnier en Nouvelle-Écosse, il nous faut surtout de nouvelles industries de fabrication. Seule la fabrication

peut nous assurer le régime d'emploi continu dont nous avons besoin pour stabiliser notre économie.

Nous pouvons avoir une industrie de fabrication seulement si nous réussissons de quelque manière à rendre les bénéfices qu'un entrepreneur peut faire en Nouvelle-Écosse ou dans toute autre province de la région Atlantique égaux à ceux qui lui seraient possibles dans les autres provinces. Malgré toutes les subventions que nous devons avoir pour les transports, malgré toute autre aide qui peut être accordée à la région atlantique, à moins que nous ne puissions permettre à un fabricant de la région un profit aussi élevé que celui qui lui serait possible dans les secteurs plus fortement peuplés du Canada, nous aurons de la difficulté à attirer l'industrie de ce côté.

Comme l'a signalé le député de Cumberland, nous avons besoin d'une aide spéciale pour le financement des industries des Maritimes. Il n'est pas aussi facile d'assurer le financement de l'industrie dans cette région que dans les autres. Nous aimerions obtenir cette aide spéciale selon la formule qu'expose le bill présenté par le député de Cumberland. Nous avons également besoin de dégrèvements pour rendre égales à la moyenne les chances de profit dans notre région. Par suite des difficultés dans le domaine des transports et dans d'autres, il ne nous est pas possible d'avoir la même proportion de bénéfices. Il ne me semble donc pas juste qu'une société de la région atlantique qui doit surmonter tous les obstacles qui se dressent devant la fabrication à cet endroit soit tenue de payer les mêmes impôts que les entreprises de fabrication installées dans d'autres régions du pays. Chose certaine, si nous pouvions dire à une société susceptible de s'établir dans la région de l'Atlantique, que peut-être ses profits seront plus faibles, mais que par contre elle bénéficiera tant qu'elle sera dans la région d'une réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés, cela suffirait, j'en suis sûr, pour l'engager à s'établir dans la région et ne pas chercher une zone plus populeuse ou mieux située géographiquement.

A mon avis, le seul moyen de régler le grand problème manufacturier des provinces atlantiques, c'est d'y favoriser l'établissement d'industries à l'aide de subventions au transport, de facilités de crédit industriel et surtout à l'aide de réductions d'impôt.

Je le répète, nous de la Nouvelle-Écosse et des autres parties de la région de l'Atlantique, nous sommes reconnaissants au gouvernement de l'attention qu'il a portée jusqu'ici à nos problèmes. Cela nous change de la période dont j'ai parlé, soit de 1925 à 1955,